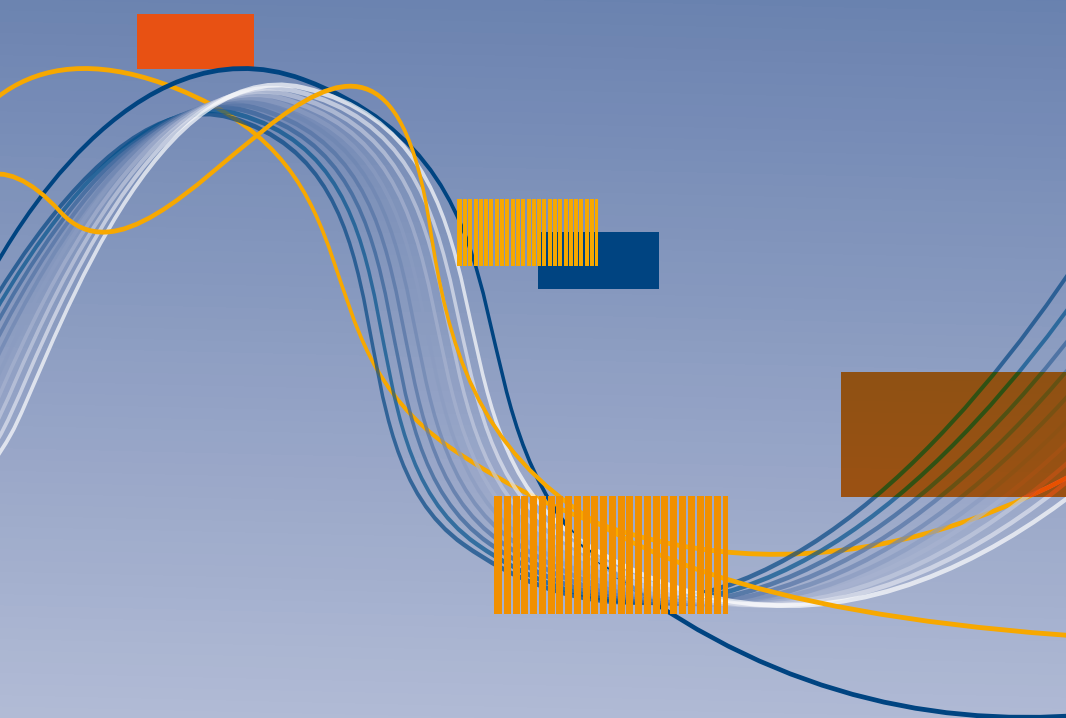




[www.mcustoms.eu](http://www.mcustoms.eu)

**Solution ICS**



# Import Control System

## Un nouveau cadre réglementaire renforçant la sécurité du transport de marchandises

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la réglementation douanière européenne **Import Control System (ICS)** est entrée en vigueur. ICS est le système électronique de gestion des déclarations sécuritaires à l'importation pour les pays tiers de l'Union Européenne.

ICS s'inscrit dans le programme communautaire eCustoms. Il a été mis en place dans le cadre de normes SAFE préconisées par l'**Organisation Mondiale des Douanes** pour sécuriser les flux du commerce international à l'importation.

## La réglementation

### Les principes généraux

Cette réglementation impose que tous les flux de marchandises à bord du moyen de transport soient déclarés au bureau de douane du 1<sup>er</sup> point d'entrée sur le territoire de l'Union Européenne en respectant des délais précis.

La déclaration des marchandises se fait via un message **EDI** (Echange de données informatisées) appelé **Déclaration Sommaire Anticipée (ENS)**.

Le déclarant de l'ENS est principalement le transporteur. Nonobstant, le représentant du transporteur, toute personne en mesure de présenter ou faire représenter la marchandise, l'importateur ou son représentant peuvent déposer les ENS.

Grâce aux données fournies dans les ENS, la douane procède à une analyse de risque basée sur des critères communs à l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

L'analyse permet d'identifier trois types de risque :

- **Risque A**: ne pas charger (pour le transport maritime longue distance, le chargement est interdit)
- **Risque B**: inspection au 1<sup>er</sup> port touché
- **Risque C** : inspection au port de déchargement

### Type de transport et marchandises

Cargaisons conteneurisées par  
voie maritime



Cargaison en vrac par  
voie maritime



Transport maritime à courte distance



Vol court courrier aérien  
(durée de vol inférieure à 4 heures)



Vol long courrier aérien  
(durée de vol supérieur à 4 heures)



Ferroviaire ou fluvial



Routier



### Délai d'envoi de l'ENS

24 heures avant le chargement  
au port de départ

4 heures avant l'arrivée dans l'Union  
européenne

2 heures avant l'arrivée au premier port

Au plus tard au moment du décollage  
effectif de l'aéronef

Au moins 4 heures avant l'arrivée dans  
l'Union Européenne

Au plus tard 2 heures avant l'arrivée au  
bureau d'entrée

Une heure avant l'arrivée au bureau  
d'entrée de la communauté

# M-customs solution globale ICS

## La réponse à vos besoins

Une solution pour :

- Tous les opérateurs : armateurs, NVOCC, agents consignataires transitaires, commissionnaires de transport et importateurs
- Tous types de marchandises
- Tous moyens de transports

Une solution adaptée à la technologie de tous les opérateurs en mode SaaS (Software as a service):

- Mode EDI
- Mode de saisie manuelle via le site internet : [www.mcustoms.eu](http://www.mcustoms.eu) pour ceux qui ne disposent pas d'EDI
- Combinaison d'EDI et de saisie manuelle

### UNE SOLUTION PARTAGÉE POUR LA CRÉATION D'ENS

*M-customs permet aux opérateurs de partager la saisie des informations ENS tout en conservant la confidentialité des données commerciales de chaque professionnel.*

## Les principales fonctionnalités

### Point d'entrée unique de vos déclarations sécuritaires

#### ICS Phase I : ENS et Arrival Notification

- Création, duplication, Edition des ENS
- Gestion des détournements des ENS
- Tracking/Tracing des ENS (rapport d'intégration et d'erreurs)
- Transformation des fichiers dans les formats standards imposés par les douanes européennes
- Notification d'arrivée

#### ICS Phase II : Presentation of goods

La solution M-customs couvre l'ensemble du périmètre lié à la présentation des marchandises:

- Notification de la Présentation Anticipée (NPA)
- Vérification de la Présence Physique des marchandises (VPP)
- Déclaration sommaire en Dépôt temporaire (DSDT)

#### ECS Phase II : Exit Summary Declaration

L'Exit Summary Declaration (EXS) correspond à la déclaration sécurité / sûreté à l'export. M-customs permet de créer et de transmettre les EXS au bureau de sortie.

M-customs 1<sup>ère</sup> solution certifiée ICS  
par la douane française le 4 février 2010,  
sous n°. d'agrément ICS – 001.

# Les avantages du système

## La solution qui vous permet d'être opérationnel immédiatement

- Aucun investissement matériel et logiciel nécessaire
- Accessible via Internet en mode SaaS
- Mode EDI, saisie manuelle, combinaison EDI/ saisie manuelle
- Disponibilité permanente 24h / 7j

## Sécurité, confidentialité, performance

- Cryptage des données
- Signature électronique des documents
- Confidentialité des données
- EDI sécurisé
- Multi-protocoles de transfert
- Multi-formats d'échanges



M-CUSTOMS COMMUNIQUE  
AVEC LES SYSTÈMES DOUANIERS DES 27 PAYS  
MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE.

## M-CUSTOMS, SOLUTION DÉVELOPPÉE PAR MGI

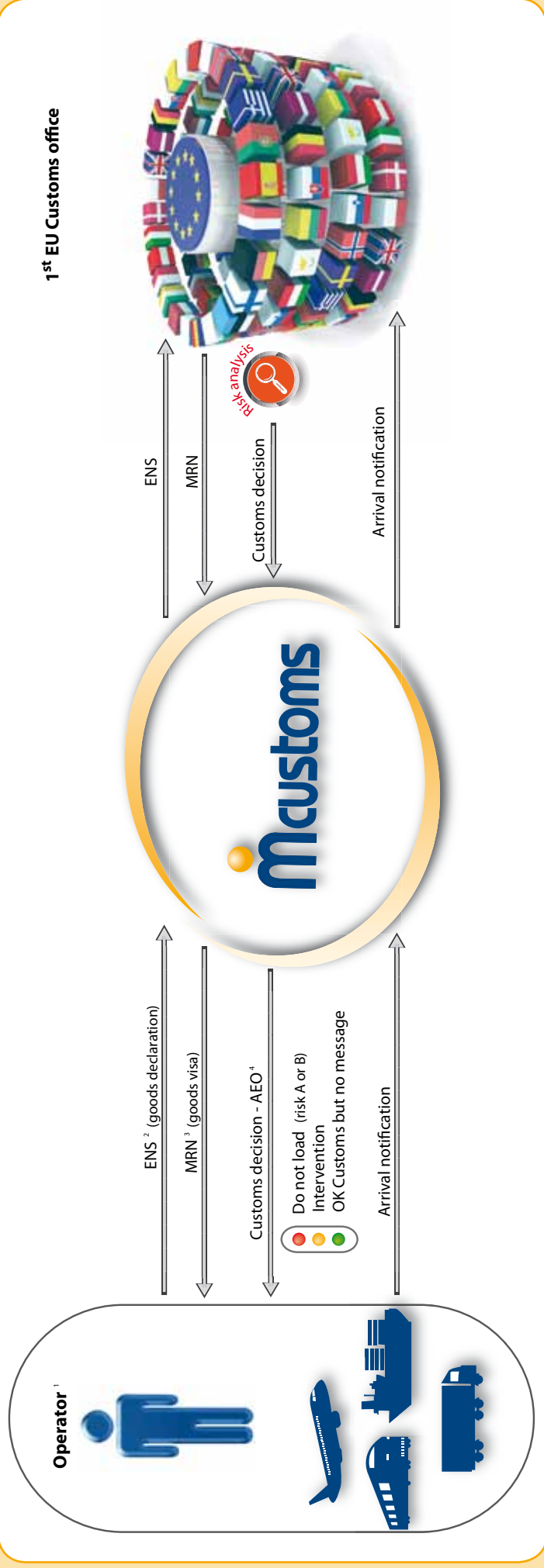
Issu de l'initiative MareNostrum, visant la facilitation des échanges et la dématérialisation des documents du commerce international, M-customs (MareNostrum customs) est la 1<sup>ère</sup> solution ICS qui apporte aux opérateurs et aux douanes européennes une réponse concrète aux exigences de sûreté et sécurité.

Depuis plus de 25 ans, MGI met en œuvre des systèmes d'information innovants au service de la logistique et du transport de marchandises en s'appuyant sur sa double compétence Logistique et Informatique.

MGI est bien plus qu'une simple SSII. C'est une véritable entreprise d'infologisticiens qui conçoivent et réalisent des outils et des systèmes dédiés aux communautés logistiques.



# Processus ICS via M-customs



1 **Operator**: armateurs, agents maritimes, transitaires, commissionnaires de transport, NVOCC, importateurs.

2 **ENS**: Entry Summary Declaration.

3 **MRN**: Movement Reference Number.

4 **Customs decision - AEO**: dans le cas de l'Opérateur Economique Agréé (AOE: Authorised Economic Operator), la douane envoie un message sur sa décision «Do not Load» ou «Intervention» avant la notification d'arrivée. Si la marchandise est «OK» douane, pas de message ou implicite.

Dans le cas d'un déclarant non agréé, la décision de la douane «Intervention» est reçue après la notification d'arrivée.



**Contact: Alain Perez**

MGI  
Les docks – Atrium 10.5  
10 place de la Joliette  
BP 15524  
13567 Marseille cedex 02  
France  
Tél: + 33 (0)4 91 14 26 60  
Fax: + 33 (0)4 91 56 80 45  
Site internet: [www.gyptis.fr](http://www.gyptis.fr)  
Site internet: [www.mcustoms.eu](http://www.mcustoms.eu)